

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1681

26 juillet 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Global	80686	Lebillon Investments S.A.	80647
Aberdeen Global Services S.A.	80686	Logan Investment S.A.	80680
Abri & Co	80643	Lotus Two S.à r.l.	80647
Actor S.C.A.	80683	LSF4 Mega Investments II S.à r.l.	80680
Aderland S.A.	80686	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	80681
Adonia II S.à r.l.	80687	LSF Shining Nova II Investments S.à r.l. ..	80680
Amorim Investments IV S.A.	80644	Luxembourg Business Services S.à r.l. ...	80679
Amorim Investments S.A.	80642	Lux Gaz Welding S.A.	80647
Amorim Investments V S.A.	80643	McAfee Financial Holdings S.à r.l.	80647
A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	80682	Shackleton S.à r.l.	80647
A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	80683	Shasan S.à r.l.	80672
AR2 s.à r.l.	80644	Signal Lux Investment S.A.	80673
ArcelorMittal	80643	Silmaril S.A.	80673
Arka Emerging Markets	80643	Société civile immobilière WALUX	80681
Arminius Funds Management S.à r.l.	80643	Société du Parking Brill	80673
Asuver S.A.	80644	Société du Parking de la Piscine Olympique S.A.	80674
Bank Capital Opportunity Fund	80648	Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A.	80674
Barez S.à r.l.	80645	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette ...	80674
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	80645	Société du Parking Guillaume SA	80674
BlueOrchard Loans for Development S.A.	80645	Space Liner S.A.	80675
Bodhi-1 S.à r.l.	80688	SSCP Enviro Parent S.à r.l.	80675
Burwood S.à r.l.	80688	Sycamore S.à r.l.	80675
Callysto S.A.	80642	Synergy Motor S.A.	80678
Callysto S.A.	80642	Systran Luxembourg	80678
Casatex S.A.	80642	Tele Columbus Holdings S.A.	80679
Casus Belli S.à r.l.	80642	UBI Trustee S.A.	80679
Cerberus Nightingale 3	80645	Unité & Transcendance	80683
Fidelity Funds II	80646	Valora Luxembourg S.à r.l.	80679
HC Investissements CN S.à r.l.	80646	Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF	80687
HC Investissements V S.à r.l.	80646	V.V.F Luxembourg SA	80679
HC Romeo S.à r.l.	80646	Weamon S.A.	80687
		Worldship S.A.	80688

Callysto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 81.098.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011073468/11.

(110081489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Callysto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 81.098.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011073469/11.

(110081491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Casatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073472/10.

(110081286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Casus Belli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 136.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011073473/10.

(110081455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Amorim Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amorim Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011073396/11.

(110081185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amorim Investments V S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011073398/11.

(110081759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Les comptes annuels consolidés du groupe ArcelorMittal au 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073399/10.

(110081984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Arka Emerging Markets, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.077.

Par la présente nous vous informons que Mme Parul Abbott, administrateur de la Société, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 31.1.2011:

Luxembourg 25 mai 2011.

VPB Finance S.A.

Antje Kerschen / Joachim Kuske

Référence de publication: 2011073401/12.

(110081731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Arminius Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.724.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073404/10.

(110081162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Abri & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 122.750.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073407/10.

(110081666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.867.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2011 et lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mai 2011

1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et d'administrateur-délégué.

2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Mme Virginie DOHOGNE, pré-nommée, a été nommée comme administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AMORIM INVESTMENTS IV S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011073426/19.

(110081982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Asuver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.000.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2010

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de Monsieur Geert VERSTRAETE demeurant professionnellement à B – 8490 JABBEKE 4, Lettenburgstraat, de Monsieur Arnaud CORNILLE demeurant professionnellement à B – 8490 JABBEKE 4, Lettenburgstraat et de la société COFINCO NV située à B – 9831 DEURLE 5, Rode Beukendreef représentée par Monsieur Michel VAN HECKE demeurant professionnellement à B – 9831 DEURLE 5, Rode Beukendreef prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises HRT REVISION situé à L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2011073431/19.

(110081418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

AR2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 11, rue de la Station.

R.C.S. Luxembourg B 153.224.

—
EXTRAIT

En date du 25 Mai 2011, les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Cession de 50 parts sociale détenues par Mr. Yannick JUNG à Mr. Michel LIMBOURG

2. Démission de Monsieur Mr. Yannick JUNG de son poste de gérant pour l'activité d'exploitation d'un bureau d'architecture.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wolwelage, le 25 Mai 2011.

Référence de publication: 2011073429/15.

(110081868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

BlueOrchard Loans for Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.644.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 16 mai 2011
(l' "Assemblée")

L'Assemblée accepte la démission de Jean-Pierre Klumpp en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 2 mai 2011.

A Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011073435/15.

(110081658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 16 mai 2011
(l' "assemblée")

L'Assemblée accepte la démission de Jean-Pierre Klumpp en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 2 mai 2011.

A Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011073436/15.

(110081657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Barez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 33.526.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 mai 2011.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2011073441/12.

(110081660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Cerberus Nightingale 3, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 775.263,50.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.284.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011073459/11.

(110081643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

HC Investissements CN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 142.329.

Merci de prendre note que l'adresse du gérant Arnold Spruit a changée elle est la suivante:

- 15a rue Langheck L-5410 Luxembourg
Luxembourg, le 26.05.2011.

Référence de publication: 2011073547/10.

(110081523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

HC Investissements V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 140.263.

Merci de prendre note que l'adresse du gérant Arnold Spruit a changée elle est la suivante:

- 15a rue Langheck L-5410 Luxembourg
Luxembourg, le 26.05.2011.

Référence de publication: 2011073548/10.

(110081538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 140.287.

Merci de prendre note que l'adresse de l'associé HC Luxembourg IV S.à r.l. a changée, elle est la suivante:

- 28, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg
Luxembourg, le 26.05.2011.

Référence de publication: 2011073549/10.

(110081452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Fidelity Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 76.939.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011

L'assemblée a décidé:

- De ré-élire quatre (4) administrateurs:

M. Reza Mikael Nikou	Luntmagarkatan 18, S-11137 Stockholm, Suède
M. Nishith Gandhi	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
M. Charles Hutchinson	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
FIL (Luxembourg) S.A.	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Fidelity Funds II

Director

Référence de publication: 2011073520/23.

(110081943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Lotus Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.912.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 17/05/2011, et accepté au registre sous le N : L110075558

Le bilan modifié au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073589/12.

(110081289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011073590/10.

(110081456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Lux Gaz Welding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 104.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011073591/10.

(110081637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Lebillon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2011073598/11.

(110081359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61942 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073607/10.

(110081390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Bank Capital Opportunity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 162.266.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of June.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AXA Funds Management S.A., having its registered office at 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, represented by Maître Christian HERTZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney signed on 20 June 2011.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg SICAV - SIF ("Société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé"):

Denomination

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé") under the name of "Bank Capital Opportunity Fund" (the "Company").

Duration

Art. 2. The Company is established for an initial period of ten and a half (10.5) years from the Initial Closing as defined in the private memorandum of the Company (as may be amended from time to time, the "Memorandum"). The board of directors of the Company may resolve to extend the term of the Company for up to two additional one year periods.

Object

Art. 3. The exclusive object of the Company is to seek attractive rates of returns through investments in structured credit investments ("SCIs"), such SCIs consisting mainly in financial institutions' (such as banks, insurance companies, pension funds and/or any other financial institutions) balance sheet securitizations. The Company further invests in any other investments authorised in the Memorandum and subject to the restrictions laid down in these articles of incorporation with a view to achieving its investment objective through the implementation of its investment strategy and policy as specified in the Memorandum.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "2007 Law").

Registered office

Art. 4. The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares - Classes of shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time (after the Commitment Period as defined in the Memorandum) be equal to the net asset value of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company after a period of twelve months following the registration of the Company as a specialised investment fund (a "SIF") shall be one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Euro.

The Board is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and fractions thereof, at any time in accordance with Article 24 hereof and the Memorandum at a fixed price or at a price based on the net asset value (the

"Net Asset Value") per Share of the respective Class determined in accordance with Article 23 hereof, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the limits imposed by law.

Shares may be divided into classes (each a "Class"), which may differ, in respect of such special features, as the Board may decide. The Board may decide if and from what date Shares of any such Class shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board. Shares in each Class may be issued in different series from time to time.

The base currency of the Company is the Euro. The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall in the case of a Class not denominated in Euro, be notionally converted into Euro in accordance with Article 25 and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

Form of shares

Art. 6. The Board will issue Shares in registered form only.

The Board may resolve that Shareholders may elect to obtain Share certificates and if a Shareholder does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding (by fax, email or letter). If a Shareholder wishes to obtain a Share certificate, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the corresponding administrative costs incurred.

A charge may be levied upon the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer or redemption of Shares.

Share certificates shall be signed by either two Directors or one Director and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the Issue Price per Share as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of his shareholding (by fax, email or letter).

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders at their indicated addresses in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders") or to such other address indicated to the Board in writing.

All Shares issued shall be recorded in the Register of Shareholders, which shall be kept either by the Company or by one or more person(s) designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each Shareholder, his residence or elected domicile (and in the case of joint holders the first named joint holder's address only) so far as notified to the Company and the number of Shares held by him. Each transfer of a Share shall be recorded in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer (other than as set out in Article 8) and from any lien in favour of the Company.

The Directors (or a registrar acting on the Directors' behalf) shall be responsible under Luxembourg law for the maintenance of the Register of Shareholders.

A transfer of Shares shall be effective upon recording of the transfer by the Company in the Register of Shareholders and upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company along with other instruments and in accordance with all preconditions of transfer satisfactory to the Company.

Each Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be recorded in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of Shares (the joint holding of Shares being limited to a maximum of four (4) persons) only one address will be recorded and any notices will be sent to that address only.

In the event that a Shareholder does not indicate such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be located at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided by such Shareholder to the Company. Each Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company sent to its registered office, or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

If a payment made by any subscriber results in the issue of a fraction of a Share, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. Fractions of Shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any distribution.

Lost and Damaged certificates

Art. 7. If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one mislaid, mutilated, or destroyed.

Restrictions on shareholding

Art. 8. The Board may decline a transfer or issue of Shares if in the opinion of the Board (a) such holding may result in a breach in law, governmental regulation or rule of authorities having jurisdiction over the Company or the sale of the Shares; or (b) if as a result of such transfer or issue the Company may become exposed to disadvantages of a tax, legal or financial nature that it would not otherwise have incurred.

In addition to the foregoing, the Board may determine to restrict the subscription or purchase of Shares when it is in the interest of the Company and/or its Shareholders to do so, including when the Company or any Class reaches a size that could impact the ability to find suitable investments for the Company or the relevant Class.

In particular, the Board may, at its sole discretion, decline to transfer or issue Shares if:

1 such transfer would, or would reasonably be likely to:

(a) require registration of Shares under the Securities Act (as defined in the Memorandum) or otherwise result in a violation of the Securities Act;

(b) require the registration of the Company as an "investment company" under the Investment Company Act (as defined in the Memorandum) or otherwise result in a violation of the Investment Company Act;

(c) require the Management Company and/or the Investment Manager (each of them as defined in the Memorandum) or any other person to register as an "investment adviser" under the Advisers Act (as defined in the Memorandum) if such person is not already so registered;

(d) result in the assets of the Company being treated as "plan assets" for the purposes of ERISA (as defined in the Memorandum) and Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986 as amended;

(e) result in the Company being treated as a "publicly traded partnership" within the meaning of Section 7704 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended and the regulations promulgated thereunder (each event described in sub-clauses (a) through (e) above, herein referred to as a "Prohibited Event");

(f) result in the Company being unable to efficiently comply with its obligations, if any, and as further clarified by the U.S. authorities, under the Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA") provisions of the U.S. Hiring Incentives to Restore Employment ("HIRE") Act; or

2 such transfer or issue would not comply with the following requirements:

(a) a transfer or issue of Shares may not result in a person other than an Eligible Investor (as defined in the Memorandum) holding or beneficially owning the Shares;

(b) a transfer or issue of Shares will only be permitted where the transferor and the transferee of the Shares have each represented to the Company or otherwise provided evidence to the Company in a form acceptable to it that the proposed transfer or issue does not violate any relevant laws or regulations or otherwise (including, without limitation, those referred to above).

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body as further detailed in the Memorandum.

For such purposes, the Company may:

(1) decline to issue any Share where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company;

(2) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a person who is precluded from holding Shares;

(3) where it appears to the Company that

(a) such Shareholder has materially violated any provisions of the constitutive documents and Subscription Agreement binding upon it;

(b) such Shareholder is in default in respect of any payment obligation arising under the Subscription Agreement; and/or

(c) the continued ownership would either be materially prejudicial to the Company or would result in the Company and/or the respective Shareholder being in non-compliance with laws, regulations and investment guidelines applicable to it;

compulsorily redeem from any such Shareholder all, or such number of Shares held by such Shareholder as is necessary, in the following manner:

(i) the Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, as defined below, the date of such redemption which must be a Business Day (as defined in the Memorandum) and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at its last address known to or appearing in the Register of Shareholders at least ten (10) Business Days before the date of such redemption, which must be a Business Day. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, the Shares specified in the Redemption Notice shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;

(ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be the latest Net Asset Value per Share, determined in accordance with Article 24 hereof less any applicable redemption charges described in the Memorandum;

(iii) payment of the Redemption Price will be made without interest as soon as practicable having regard to the liquidity of the Company and the interests of remaining Shareholders after the effective date of the redemption and will be paid to the Shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination of the relevant Class and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share certificate shall have been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;

(iv) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith;

(4) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company.

Powers of the general meeting of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders regardless of the Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings

Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Business Day of June of each year at 11:00a.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg. The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notices of meeting.

Special meetings of Shareholders of any Class or of Classes may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Classes and/or to a variation of the rights of Shareholders concerned.

Quorum and Votes

Art. 11. Unless otherwise provided herein, the quorum and delays required by Luxembourg law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of Shareholders of the Company.

As long as the share capital is divided into different Classes of Shares, the rights attached to the Shares of any Class (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the Shareholders of that Class by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting.

To every such separate meeting the provisions of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") relating to general meetings shall apply mutatis mutandis, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be of the Shareholders of the Class concerned, either present in person or represented by proxy, holding not less than one-half of the issued Shares of that Class (or, if at any adjourned Class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class in question or his proxy shall be a quorum)

Each fully paid up Share is entitled to one vote subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, who does not need to be a Shareholder, as its proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise required herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Board may determine additional conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to participate at any meeting of Shareholders.

Convening notice

Art. 12. Shareholders shall meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda, sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register of Shareholders.

Directors

Art. 13. The Company shall be managed by the Board composed of three (3) persons who need not be Shareholders (each a "Director").

The Directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in accordance with Luxembourg law.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next relevant meeting of Shareholders.

Proceedings of directors

Art. 14. The Board shall choose among its members a chairperson, and may choose among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who needs not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by any two (2) Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairperson shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board. In case a chairperson is not appointed or in his absence, the Shareholders or the Board may appoint any person as chairperson pro tempore by positive vote of the majority of the Shareholders or the members of the Board present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board shall validly deliberate and act validly if at least a majority of Directors is present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Written resolutions of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be given in a single or in several separate documents sent by mail, fax, electronic mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions validly voted at meetings of the Board physically held.

The Board from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether Director or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

Minutes of board meetings

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two (2) Directors.

Determination of investment policies

Art. 16. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders may be exercised by the Board.

The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries in which the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Memorandum relating to the offer of Shares.

Directors' interest

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders as prescribed by Article 57 of the law of 10th August 1915, as amended (the "1915 Law").

Indemnity

Art. 18. The Company will indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Representation

Art. 19. The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) Directors or by the signature of any Director or officer to whom the relevant authority has been delegated by the Board.

Auditor

Art. 20. The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law.

Redemption of shares, Termination and Amalgamation of share classes

Art. 21. Redemptions at the option of Shareholders are not permitted.

The Company may proceed with compulsory redemptions of Shares in accordance with the Memorandum and these Articles of Incorporation

The Company reserves the right to defer redemption payments due to any foreign exchange or offshore remittance restrictions imposed by foreign authorities or if settlement of redemptions of investments of the Company is deferred for any reason.

In the event that for any reason the value of the total net assets of a Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Class, to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at the prevailing

Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) on the Business Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice in writing to the holders of the relevant Class or Classes at least twenty (20) calendar days, prior to the effective date which must be a Business Day for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any one or several Classes of Shares issued may, upon proposal from the Board, redeem all the Shares of the relevant Class or Classes and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prevailing on the Business Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian (as defined in the Memorandum) for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided in the fifth paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Class to those of another existing Class within the Company or to another undertaking for collective investment ("UCI") organized under the provisions of the 2002 Law or under the provisions of the 2007 Law or to another class of shares within such other UCI (the "new Class of Shares") and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the fifth paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class of Shares), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, an amalgamation of Classes within the Company may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Class or Classes concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Class to another UCI referred to in the ninth paragraph of this Article or to another class of shares within such other UCI shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based UCI, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

When applicable, redemptions in kind shall be subject to a special audit report prepared by the independent auditors of the Company confirming the value of the assets redeemed in kind. The cost of such report shall be borne by the Shareholders redeemed.

Valuations and Suspension of valuations

Art. 22. The Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined as to the Shares of each Class by the Company from time to time, but in no instance less than once a month. Each such day shall be a "Valuation Day", provided that each Valuation Day shall be a Business Day.

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Class in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the relevant Shareholders, the Net Asset Value and the Issue Price may temporarily be determined in such other currency as the Directors may determine.

The Directors must without delay suspend the calculation of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share and hence the issue and redemption of Shares if it appears to the Directors that due to "exceptional circumstances" it is in the interest of the Shareholders. "Exceptional circumstances" include:

(a) if a stock exchange or market which forms the basis for the valuation of a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for or during holidays, or when trading on such a stock exchange is restricted or suspended;

(b) during any period when, as a result of the political, economical, military, terrorist or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Directors, or the existence of any state of affairs, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if a fair price cannot be determined for the assets of the Company;

(c) in the case of a breakdown in the means of communication normally used for valuing any asset of the Company which is material, or, if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the Net Asset Value may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, owing to limitations on foreign exchange transactions or other transfers of assets, business transactions become impracticable for the Company, or where it can be objectively demonstrated that purchases and sales of assets cannot be effected at the normal rates;

(e) circumstances which are beyond the control of the Directors make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the assets of the Company; and,

(f) in the case of the Company's liquidation or in the case a notice of termination has been issued in connection with the liquidation of the Company or a Class of Shares.

The suspension shall cease as soon as practicable after the "exceptional circumstance" has ceased.

The suspension of a specific Class will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue and redemption of the Shares of any other Class.

Determination of net asset value

Art. 23.

(1) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value of each Class of Shares shall be expressed in the currency of denomination of the relevant Class as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to the relevant Class of Shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such Class of Shares less the liabilities attributable to such Class of Shares, by the number of outstanding Shares of the relevant Class of Shares.

The Net Asset Value of each Class of Shares (or any Series thereof) may be rounded up or down to the nearest whole hundredth share of the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Class is calculated.

For the purpose of Net Asset Value calculation, assets and liabilities shall comprise all the assets and liabilities that are recognised in the balance sheet of the Company at the end of each month and include the following:

Assets:

- (i) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable;
- (iii) all structured credit investments, bonds, notes, money market instruments, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, credit default swaps and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with the relevant law with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-distributions, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) all stock distributions, cash distributions and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (vi) formation expenses of the Company, including the cost of issuing Shares of the Company, to the extent that they have not been amortized on a straight-line basis over a period not to exceed five (5) years from the date when they were incurred;
- (vii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

Liabilities:

- (i) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (ii) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (iii) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses and advisory fees which includes fees payable to the Management Company, the Investment Manager, the Custodian, the Administration Agent, the Domiciliary and Corporate Agent, the Paying Agent, the Registrar and Transfer Agent, distributors, the cost of remuneration of the Directors and of Directors' liability insurance and any other costs associated with the appointment of the Directors and other service provider fees);
- (iv) an appropriate provision for current taxes payable and deferred taxes based on applicable capital and income tax rates at the Valuation Day, as determined from time to time by the Directors, as well as such amount (if any) as the directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company; and
- (v) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The costs and expenses mentioned above which will be paid by the Company during the period from, and including, the Initial Closing to, and including, the final Subsequent Closing will not be taken into account in the calculation of the

Net Asset Value during this period (i.e. such costs and expenses will not be deducted from the Net Asset Value or written off as a provision for liabilities and charges or as any other kind of provision during this period). Such costs and expenses will be deducted from the Net Asset Value after the final Subsequent Closing.

The value of the assets shall be determined as follows:

(i) Transferable securities: (a) if a single price for buying and selling the security is quoted, at the last available price; or (b) if separate buying and selling prices are quoted, at the buying price for the long exposures and at selling price for short exposure. The Directors shall approve a pricing service which shall supply the above prices. If, in the opinion of the Directors, such prices are not reliable or no recent traded price is available or if no price exists, the value of such securities shall be determined in good faith by the Directors and which value is fair and reasonable in the opinion of the Directors.

(ii) If transferable securities are traded on several stock exchanges, the valuation shall be made by reference to the exchanges on which it is traded.

(iii) In the case of transferable securities for which trading on a stock exchange is not significant although a secondary market with regulated trading among securities dealers does exist (with the effect that the price is set on a market basis), the valuation may be based on this secondary market.

(iv) The liquidating value of futures, forward or options contracts that are not traded on exchanges or on other organised markets shall be determined pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on such Business Value is being determined, then the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable.

(v) Fixed-term deposits and similar assets shall be valued at their respective nominal value plus accrued interest.

(vi) The valuation price of a money market instrument shall be progressively adjusted to the redemption price over a period of time of maximum one year, based on the net acquisition price and keeping the resultant investment yield constant. In the event of a significant change in market conditions, the basis for the valuation of different investments shall be brought into line with the new market yields.

(vii) Interests in UCI which are listed on a stock exchange will be valued on the basis of the last available price published by the stock exchange.

(viii) Interests in UCI which are not listed on a stock exchange will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Directors using the most recently published net asset value of the UCI.

(ix) All other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above sub-paragraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their fair value, will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board and as described in the current Memorandum of the Company.

(1) Reduction of Net Asset Value

Upon the record date for the determination of any distribution declared on the Shares of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distribution.

(2) Valuation principles

Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(a) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(b) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company,

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board with prudence and good faith.

(3) Interpretation

For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Class in respect of which the Board has issued a Redemption Notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant Valuation Day, and from such time and until paid the Redemption Price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Class expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Class is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

(iii) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable.

Subscription and Issuance price; Conversion

Art. 24. Investors wishing to acquire Shares at the Initial Closing or any Subsequent Closing (as defined in the Memorandum) shall deliver to the Company (or its designated agent as the case may be) a subscription agreement by which they commit to invest but not pay up their cash until a Draw-down Notice (as defined in the Memorandum) is sent by the Company specifying at least the amount and the date of the required payment not later than the Business Day prescribed in the Draw-down Notice, which will be at least ten (10) calendar days from the date of the Draw-down Notice relating thereto (the "Draw-down Date").

Capital Commitments (as defined in the Memorandum) will be called from Investors (as defined in the Memorandum) in the following manner by the Administration Agent upon instructions from the Investment Manager over the Commitment Period:

(i) on the Draw-down Date falling immediately after the Initial Closing, and on any subsequent Draw-down Date, Draw-downs will be called on a pro rata basis by multiples of ten per cent (10%) of their total Capital Commitments;

(ii) upon any Subsequent Closing, Draw-downs will be called on a pro rata basis from new Investors admitted (or increasing their Capital Commitment) on such Subsequent Closing, so that they are drawn down in the same proportion (calculated according to their Capital Commitments to the Company) as the existing Shareholders; the first Draw-down Date in respect of any Subsequent Closing will be the date falling ten (10) calendar days after the date on which the Net Asset Value taken as the basis of the subscription order is released to Shareholders (such Net Asset Value being released to Shareholders within thirty (30) calendar days from the relevant Valuation Day).

Draw-downs will be called by the Administration Agent upon instructions from the Investment Manager. Draw-down Notices shall set forth the amount, the date of the required payment and, when possible as the Issue Price of the new Shares is known at the date when the Draw-down Notice is sent to the Investors, the number of Shares to be issued.

The price per Share at which Shares will be issued on the Initial Closing shall be a fixed price specified in the Memorandum. The Issue Price per EUR Capitalisation Shares and EUR Distribution Shares to be issued on the first Draw-down Date of any Subsequent Closing will correspond to the Net Asset Value per Shares as applicable as at the relevant Valuation Day in respect of which the application for subscription in the Company is received by the Administration Agent. The Net Asset Value taken as the basis of the settlement of the subscription order will be the one determined on the Valuation Day falling on the last Business Day of the month during which the complete Subscription Agreement in respect of such order is received (such Net Asset Value being released to Shareholders within thirty (30) calendar days from the relevant Valuation Day).

The Issue Price per EUR Capitalisation Shares and EUR Distribution Shares to be issued during the Commitment Period on any subsequent Draw-down Date will correspond to the Net Asset Value per Shares as applicable as at the latest Valuation Day falling before the relevant Draw-down Date. The Net Asset Value taken as the basis of the settlement of the relevant Drawdown will be the one determined on the latest Valuation Day preceding the relevant Draw-down Date (such Net Asset Value being released to Shareholders within thirty (30) calendar days from the relevant Valuation Day). All Shares issued during the Commitment Period will form part of the same class of Shares. Shareholders admitted to (or increasing their Commitment to) the Company on a Subsequent Closing (as defined in the Memorandum) will participate in the Company, and therefore in the investments and the payment of any fees and expenses as if they had been admitted on the First Closing Date (as defined in the Memorandum).

At the end of the Commitment Period, undrawn Capital Commitments shall be automatically cancelled except in relation to any Draw-down Notice that would be outstanding at such date.

The failure of an Investor (a "Defaulting Investor") to satisfy any required payment of its outstanding Capital Commitment in full when due pursuant to a Draw-down Notice will result in a charge being levied at a level of interest equivalent to 800 basis points above 3 month Libor (or the maximum amount permitted by law if less) from the due date until the date of payment. The charge shall be at the discretion of the Board. The charge may include, but is not limited to, deduction from any new subscription from the Investor concerned or deduction from current or future distributions. The Defaulting Investor may also be required to pay all other costs and expenses of the Company (including, without limitation, interim financing costs, court costs and legal fees) incurred in collecting, or arising as a consequence of, the unpaid drawn down Capital Commitment.

If the default is not remedied by the Defaulting Investor within fifteen (15) Business Days as of the due date for payment stated in the relevant Draw-down Notice (the "Default Date"), the Board shall be entitled to exercise any available remedies against the Defaulting Investor including any of the following (or a combination of them):

(iii) (a) first, offering to non-Defaulting Investors pro rata to their relevant Capital Commitments;

(b) secondly, offering to the Company; and

(c) thirdly, offering to other parties designated by the Company;

the option to acquire a Defaulting Investor's interest for seventy-five per cent (75%) of the value per Share, as determined by the Board. Any uncalled Capital Commitment must be assumed at par;

(iv) forfeiting the Defaulting Investor's outstanding Capital Commitment (so that the Defaulting Investor shall have no further right to make payments in respect of further Draw-down Notices); and

(v) permitting one or more Eligible Investors to assume responsibility for the entire unpaid balance of the Defaulting Investor's Capital Commitment.

The Company may obtain debt financing (at the cost of the Defaulting Investor) to meet the amount that the Defaulting Investor has failed to advance.

The default of any one Investor shall not relieve any other Investor of its obligation to advance its Contribution in full in accordance with a Draw-down Notice.

The Board can require non-Defaulting Investors to advance any amount that has not been subscribed for by a Defaulting Investor, limited to their total outstanding Capital Commitments.

An Investor will also be in default where it has breached any of the terms of the Constitutive Documents or is insolvent.

Subject to the approval of the Board, any Shareholder may request conversion of any Shares into Shares of any other Share Class, based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the Memorandum provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the Memorandum.

Financial year

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro or in respect of any Class, in such other currency or currencies as the Board may determine. Where there shall be different Classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Classes are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to registered Shareholders and/or published and made available not less than fifteen (15) days prior to each annual general meeting.

Distribution of income

Art. 26. The general meeting of Shareholders shall, upon the proposal of the Board in compliance with the Memorandum and subject to any interim distributions having been declared or paid by the Board, decide on distributions from time to time.

Interim distributions may, at the discretion of the Board but upon proposal from the Investment Manager, be declared subject to such further conditions as set forth by law and the Memorandum, and be paid out on the Shares of any Class out of the net assets of such Class.

The distributions declared will normally be paid in the currency in which the relevant Class is expressed or in such other currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution monies into the currency of their payment. Stock distributions may be declared.

Distribution upon liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Class shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Class in proportion of their holding of Shares in such Class.

With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for by Articles 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorised subject to giving one month's prior notice to the Shareholders and by a decision by majority vote of two thirds of the Company's Shareholders to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCI in exchange for the issue to the Shareholders in the Company of shares of such UCI in proportion to their shareholding in the Company. Otherwise any liquidation will entitle a Shareholder to a pro rata share of the liquidation proceeds corresponding to his Class of Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to the 2007 Law, where during thirty (30) years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto.

Amendment of articles

Art. 28. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

General

Art. 29. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Class A Shares (as further described in the Memorandum) and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Class A shares	Amount paid in
AXA Funds Management S.A.	€ 31,000.-	31	€ 31,000.-
TOTAL	€ 31,000.-	31	€ 31,000.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) have been observed.

Transitory provisions

The first accounting year of the Company shall begin at the date of its incorporation and shall end on 31 December 2011. The first annual general meeting of shareholders shall be held in the year 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (2,400.-).

General meeting of shareholders

The above-mentioned parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the extraordinary general meeting of Shareholders has passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

The following persons are elected as members of the Board for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012:

- Mr Peter Spinnler, founding member and Vice Chairman of The Director's Office - Luxembourg, born on March 24, 1948 in St Gallen (Switzerland) and residing professionally at The Director's Office, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

- Mr. Paul Guillaume, founder and managing partner of Altra Partners - Luxembourg, born on February 10, 1959 in Luxembourg and residing professionally at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

- Mr Ganash Lokanathen, Associate Director: Financial Reporting and Fund Accounting at State Street Services S.A. - Luxembourg, born on July 5, 1978 in Pahang (Malaysia) and residing professionally at 6, rue Philippe II in Luxembourg (L-2340).;

The extraordinary general meeting of Shareholders resolved to authorise the Board to delegate the day to day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more directors or to the Fund Manager.

Second resolution

The extraordinary general meeting of Shareholders resolved to approve the Directors appointment letters presented to the meeting as well as the remunerations as provided therein and to authorise any two directors to execute such letters.

Third resolution

Has been elected as auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

Fourth resolution

The registered office shall be at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-et-un juin.

Par devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA Funds Management S.A., ayant son siège social au 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Maître Christian HERTZ, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2011.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Dénomination

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé dénommée «Bank Capital Opportunity Fund» (la «Société»).

Durée

Art. 2. La Société est constituée pour une période initiale de dix ans et demi à compter de la date de Closing Initial tel que défini memorandum de placement privé de la Société (tel qu'amendé, le «Mémoire»). Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») se réserve la possibilité d'étendre cette durée de deux périodes additionnelles d'un an.

Objet

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de rechercher de taux de rendement attractifs en investissant dans des structured credit investments («SCI»), consistant principalement en des opérations de titrisation de bilans d'institutions financières (telles que des banques, compagnies d'assurance, fonds de pension et/ou autres institutions financières). La Société investit également dans tout autre investissement autorisé par le Mémoire sous réserve des limitations prévues aux présents statuts en vue de réaliser son objectif d'investissement par la mise en oeuvre de sa stratégie et de sa politique d'investissement telles que décrites dans le Mémoire.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»).

Siège social

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du Conseil d'Administration de la Société des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

Capital social - Actions - Catégories d'actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les «Actions») et sera à tout moment (à l'issue de la période d'engagement telle que définie dans le Mémoire) égal à la valeur nette d'inventaire de la Société tel que défini à l'Article 23 ci-après.

Le capital minimal de la Société sera, après l'écoulement d'une période de douze mois à partir de l'agrément de la Société comme fonds d'investissement spécialisé (un «FIS»), d'un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000).

Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées ainsi que des fractions de celles-ci conformément à l'Article 24 des présents statuts et du Mémoire à un prix fixe ou à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») par Action de la Catégorie concernée, déterminée conformément à l'Article 23 des présents statuts, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur

dûment autorisé ou à tout mandataire social de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions ainsi que de livrer ces Actions et de recevoir des paiements pour ces Actions, toutefois en restant toujours dans les limites imposées par la loi.

Les Actions peuvent être divisées en catégories (une «Catégorie»), qui peuvent être différentes en ce qui concerne de certaines caractéristiques particulières déterminées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut ainsi décider, si et à partir de quelle date des Actions d'une quelconque Catégorie seront offertes à la vente, ces Actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil d'Administration. Les Actions de chaque catégorie peuvent, le cas échéant, être émises en différente séries.

La devise de référence de la Société est l'Euro. La Société préparera ses comptes consolidés en Euros.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des Catégories seront, pour une Catégorie qui n'est pas libellée en Euros, convertis notionnellement en Euros, conformément à l'Article 25, et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les Catégories.

Types d'actions

Art. 6. Le Conseil d'Administration n'émettra que des Actions sous forme nominative.

Le Conseil d'Administration peut décider qu'un Actionnaire puisse demander l'obtention d'un certificat et si un Actionnaire n'en a pas expressément formulé la demande qu'un tel certificat lui soit délivré, il recevra une confirmation de son actionnariat en remplacement de celui-ci (par facsimile, courriel ou courrier). Si un Actionnaire souhaite obtenir un certificat, le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion imputer une commission sur un tel Actionnaire pour couvrir les coûts administratifs correspondants.

Des frais pourront être imputés lors de l'émission d'un certificat pour le montant de l'actionnariat suite au transfert ou au rachat d'Actions.

Les certificats seront signés par deux Administrateurs ou un Administrateur et un mandataire social dûment mandaté par le Conseil d'Administration à cet effet. Les signatures des Administrateurs pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit envoyée par facsimile. La signature du mandataire social devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront, le cas échéant, déterminées par le Conseil d'Administration.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du Prix d'émission par Action tel que décrit et défini à l'Article 24 des présentes. Le souscripteur obtiendra, sans retard indu, la remise d'un certificat définitif ou, sujet à ce qui précède, une confirmation de son titre (par facsimile, courriel ou courrier).

Le paiement des distributions, s'il y en a, se fera aux Actionnaires à l'adresse inscrite sur le registre des Actionnaires (le «Registre des Actionnaires»), ou à toute autre adresse communiquée au Conseil d'Administration par écrit.

Toutes les Actions émises seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce Registre des Actionnaires indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, ou son domicile élu, (et au cas où il existe des codétenteurs d'Actions, l'adresse du codétenteur nommé en premier seulement) tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre des Actions détenues par lui. Tout transfert d'une Action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après le paiement des frais usuels tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Les Actions sont libres de toutes restrictions sur le droit de transfert (autres que celles prévues à l'Article 8) et de tout privilège en faveur de la Société.

Les Administrateurs (ou un teneur du registre agissant pour le compte des Administrateurs) sera responsable en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg du maintien du Registre des Actionnaires.

Le transfert d'Actions sera effectif lors de l'inscription du transfert par la Société dans le Registre des Actionnaires et sur délivrance à la Société du certificat ou des certificats, le cas échéant, représentant lesdites Actions, ainsi que tous autres instruments et moyennant le respect de toutes conditions préalables au transfert jugées nécessaires par la Société.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'Actions (la copropriété d'Actions étant limitée à un maximum de quatre (4) personnes), seule une adresse sera insérée et toutes communications seront envoyées à cette adresse uniquement.

Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournirait pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société ou tout autre adresse inscrite par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire à la Société. Tout Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse figurant dans le Registre des Actionnaires par déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou tout autre adresse déterminée par la Société.

Si un paiement effectué par un souscripteur a pour conséquence l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Les fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote, mais donnent droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante de toute distribution.

Certificats perdus et Endommagés

Art. 7. Lorsqu'un Actionnaire est en mesure de prouver à la Société que son certificat d'Action a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original sera reconnu comme étant nul.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire toute dépense exceptionnelle encourue par l'émission du duplicata ou du nouveau certificat en remplacement de celui qui a été égaré, endommagé ou détruit.

Restrictions en matière d'actionariat

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut s'opposer au transfert ou à l'émission d'Actions s'il estime (a) que leur détention constitue ou pourrait constituer une infraction à la loi, au règlement ou toute autre norme applicable à la Société ou au transfert des ses Actions; ou (b) qu'une telle opération aurait pour conséquence d'exposer la Société à des désavantages de nature fiscaux, juridiques ou financiers.

En outre, le Conseil d'Administration peut décider de restreindre la souscription ou l'achat d'Actions, dans l'intérêt de la Société et/ou de ses Actionnaires y compris dans l'hypothèse où la Société, une Catégorie atteint une taille pouvant avoir un impact sur la capacité à trouver des investissements appropriés à la Société, à une Catégorie concernée.

En particulier, le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, s'opposer au transfert ou à l'émission d'Actions dans l'hypothèse où:

(1) un tel transfert entraîne ou entraînerait probablement:

(a) l'enregistrement d'Actions en vertu du Securities Act (tel que défini dans le Mémoire) ou constituerait une violation du Securities Act;

(b) l'enregistrement de la Société en tant que «société d'investissement» («investment company») en vertu du Investment Company Act (tel que défini dans le Mémoire) ou constituerait une violation du Investment Company Act;

(c) l'enregistrement de la société de gestion et/ou du gestionnaire en investissement (tels que définis dans le Mémoire) ou de toute autre personne en tant que «investment adviser» en vertu du Advisers Act (tel que défini dans le Mémoire) si cette personne n'est pas déjà enregistrée en cette qualité;

(d) le traitement des actifs de la Société en tant que «plan assets» pour les besoins de ERISA (tel que défini dans le Mémoire) et de la section 4975 du US Internal Revenue Code de 1986 tel qu'amendé; ou

(e) le traitement de la Société en tant que «publicly traded partnership» au sens de la section 7704 du US Internal Revenue Code de 1986 tel qu'amendé et des réglementations promulguées en application de celle-ci (chaque événement décrit dans les sous-clauses (a) et (e) ci-dessus constituant un «Événement Prohibé».

(f) l'incapacité de la Société à sous soumettre à toute obligation, et tel que précisé dans le Foreign Account Tax Compliance Act («FACTA»), aux dispositions du Hiring Incentive to Restore Employment Act («HIRE»); ou

(2) un tel transfert ou une telle émission ne serait pas conforme aux règles suivantes:

(a) un transfert ou une émission d'Actions ne peut avoir pour conséquence qu'une personne autre qu'un Investisseur Eligible (tel que défini dans le Mémoire) puisse se voir attribuer la propriété ou le bénéfice économique des Actions; et

(b) un transfert ou une émission d'Actions ne sera permis que dans l'hypothèse où le cédant et le cédé ont tous deux déclaré ou encore apporté la preuve suffisante à la Société que le transfert ou l'émission ne sont constitutifs d'aucune infraction à toute loi, réglementation ou autre norme applicable (y compris, de manière non-exhaustive, celles auxquelles il est fait référence ci-dessus).

Plus particulièrement, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société par toute personne physique ou morale, tel que détaillé dans le Mémoire.

A cet effet, la Société pourra:

(1) refuser l'émission d'Actions lorsqu'il lui apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société;

(2) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment (affidavit), qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient ou non à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions;

(3) s'il apparaît à la Société:

(a) qu'un Actionnaire a violé l'une des stipulations des documents constitutifs et de l'Accord de Souscription (Subscription Agreement) à laquelle il est lié;

(b) qu'un Actionnaire est défaillant à l'égard de toute obligation de paiement survenant en vertu de l'Accord de Souscription (Subscription Agreement): et/ou

(c) la possession non-interrompue serait matériellement préjudiciable à la Société ou aurait pour conséquence la non-conformité de la Société et/ou de son Actionnaire avec les lois, réglementations ou autres normes qui lui sont applicables;

il sera procédé au rachat forcé de toutes les Actions ou du nombre nécessaire d'Actions détenues par un tel Actionnaire, de la manière suivante:

(i) la Société enverra un avis (ci-après un «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est écrit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions (tel que défini ci-après), la date de rachat qui devra être un Jour Ouvrable (Business Day) (tel que défini dans le Mémoire) et l'endroit où le Prix de Rachat relatif aux Actions sera payable (tel que défini ci-après). Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, les Actions y spécifiées seront annulées. L'Actionnaire en question sera, par conséquent, obligé de rendre à la Société le ou les certificats d'Actions (si émis, le cas échéant) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat;

(ii) le prix auquel les Actions spécifiées dans tout Avis de Rachat seront rachetées (appelé ci-après le «Prix de Rachat») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire déterminé conformément à l'Article 24 des présents statuts, sous déduction de toutes commissions de rachat décrites dans le Mémoire;

(iii) le paiement du Prix de Rachat sera effectué sans intérêts aussi rapidement que possible eut égard à la liquidité de la Société et aux intérêts Actionnaires restants après la date effective du rachat et sera versé à l'Actionnaire qui apparaît comme étant le propriétaire, dans la devise de la Catégorie concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne mais seulement si un certificat d'Actions a été émis, sur remise du ou des certificat(s) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou l'une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le prix ainsi déposé (sans intérêt), selon ce qui précède;

(iv) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi;

(4) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société, lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société.

Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les Actionnaires, quelque soient les Actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Assemblées générales

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier Jour Ouvrable du mois de Juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas Jour Ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant au Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés par le Conseil d'Administration dans les avis y relatifs.

Des assemblées spéciales des Actionnaires de n'importe quelle Catégorie, ou de plusieurs Catégories pourront être convoquées par le Conseil d'Administration en vue de statuer sur des sujets ayant trait à une ou plusieurs Catégories et/ou à une modification des droits de leurs Actionnaires respectifs.

Quorum et Votes

Art. 11. Sauf dispositions contraires stipulées dans les présentes, le quorum et les délais requis par le droit luxembourgeois régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des Actionnaires de la Société.

Tant que le capital social est divisé en Actions de Catégories différentes, les droits attachés aux Actions d'une de ces Catégories pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions de ladite Catégorie), être modifiés, que la Société soit liquidée ou non, au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des Actionnaires de ladite Catégorie, à une majorité des deux tiers des votes prononcés lors d'une telle assemblée générale séparée.

Chacune de ces assemblées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts (les «Statuts») quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la Catégorie concernée, qu'ils soient présents ou représentés, et détenant au

moins la moitié des Actions émises de ladite Catégorie (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions de la Catégorie en question constituera un quorum).

Chaque Action souscrite et libérée donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par ces Statuts. Tout Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne (qui n'est pas nécessairement Actionnaire) comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses mandataires sociaux dûment qualifiés.

Sauf dispositions légales contraires ou autrement requis dans les présentes, les résolutions prises lors d'une assemblée générale des Actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés et votant.

Le Conseil d'Administration peut déterminer des conditions additionnelles devant être remplies par les Actionnaires afin de prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Avis de convocation

Art. 12. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'une convocation énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à tout Actionnaire nominatif, à son adresse telle qu'elle figure sur le Registre des Actionnaires.

Administrateurs

Art. 13. La Société sera administrée par le Conseil d'Administration composé de trois (3) membres sans qu'ils n'aient nécessairement la qualité d'Actionnaires de la Société (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période n'excédant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront les compétences requises; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires conformément au droit luxembourgeois.

Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur devient vacant à suite d'un décès, d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour occuper le poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Délibération des administrateurs

Art. 14. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire sans que ce dernier ait nécessairement la qualité d'Administrateur, et qui aura pour mission de dresser et de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. Au cas où aucun président n'est pas désigné ou en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourra désigner toute personne comme président pro tempore par un vote affirmatif de la majorité des Actionnaires ou Administrateurs présents à une telle réunion.

Une convocation à toute réunion du Conseil d'Administration sera remise à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié, un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent aussi voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer et agir si la majorité des Administrateurs sont présents (par voie de conférence téléphonique ou vidéo conférence) ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes exprimés par les Administrateurs présents ou représentés.

Des résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement adoptées dès lors où ces dernières sont approuvées par écrit et signées par l'ensemble des Administrateurs. Une telle approbation peut être donnée dans un ou plusieurs documents envoyés par courrier, facsimile, courriel, télégramme ou télex. De telles résolutions auront le même effet que celles qui ont été valablement votées aux Conseils d'Administrations qui se sont tenus physiquement.

Le Conseil d'Administration pourra nommer les mandataires sociaux, tel qu'un directeur général, un secrétaire, et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres mandataires sociaux jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les mandataires sociaux n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Les mandataires sociaux auront les pouvoirs et les devoirs qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration dans la limite des stipulations statutaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion quotidienne et les affaires de la Société et ses pouvoirs relatifs à la poursuite de l'orientation générale de la gestion de la Société et de son objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration agissant sous la surveillance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également déléguer une partie de son pouvoir de décision et pouvoir d'appréciation, à des comités qui comprendront la personne ou les personnes (qu'il ait ou non la qualité d'Administrateur) de son choix, à la condition que la majorité des membres d'un tel comité soit des Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion de ces comités soit valablement constituée, pour exercer son pouvoir de décision et son pouvoir d'appréciation, sans que la majorité des personnes présentes ne soit composée d'Administrateurs de la Société.

Procès-verbal des réunions du conseil d'administration

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par la personne qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux (2) Administrateurs.

Détermination des politiques d'investissement

Art. 16. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. La gestion et la conduite des affaires de la Société n'affecteront pas les investissements ou activités qui doivent respecter les restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2007 ou par des lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou qui sont adoptées par des résolutions du Conseil d'Administration et qui seront décrites dans le Mémoire relatif à l'offre d'Actions.

Intérêt des administrateurs

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, ou mandataires sociaux de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient Administrateur, associé, mandataire social ou employé. L'Administrateur ou le mandataire social de la Société qui est Administrateur, mandataire social ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires par ailleurs, ne sera pas, du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières ayant trait à un tel contrat ou de telles affaires mais sera toutefois soumise aux dispositions ci-après.

Dans l'hypothèse où un Administrateur ou mandataire social de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société, cet Administrateur ou mandataire social devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou prendre part au vote au sujet de cette transaction et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit Administrateur ou mandataire social à la prochaine assemblée des Actionnaires conformément à l'article 57 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Indemnité

Art. 18. La Société indemnifiera tout Administrateur, directeur ou mandataire social et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et agents administratifs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'Administrateur ou mandataire social de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, Administrateur ou mandataire social de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf au cas où à l'occasion de pareille action ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou dol; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif de tout autre droit éventuel.

Représentation

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes d'au moins deux Administrateurs ou par la signature de tout Administrateur ou mandataire social agissant dans le cadre d'un mandat spécial délivré par le Conseil d'Administration.

Reviseur d'entreprises

Art. 20. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Rachat des actions, Fermeture et Fusion de catégories d'actions

Art. 21. Le Rachat à la demande de l'Actionnaire n'est pas permis.

La Société peut procéder au rachat obligatoire des Actions conformément au Mémoire et aux présents statuts.

La Société se réserve le droit de différer les versements du prix du rachat en raison des restrictions relatives aux taux de change ou aux transferts de titres «offshore» imposées par des autorités étrangères ou lorsque le règlement de rachats d'investissements de la Société est différé pour une raison quelconque.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur totale des actifs d'une Catégorie d'Actions n'aurait pas atteint ou aurait diminué jusqu'à un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme seuil minimum en-dessous duquel la Catégorie d'Actions n'est plus en état de fonctionner de manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou financière ou dans le cadre d'une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat de toutes les Actions de la (des) Catégorie (s) d'Actions concernée(s), à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) applicable le Jour Ouvré lors duquel la décision prendra effet. La Société enverra un avis écrit aux Actionnaires de la (des) Catégorie (s) d'Actions concernée(s) au moins vingt (20) jours calendaires avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons ainsi que la procédure ce rachat.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de chacune ou de plusieurs des Catégories d'Actions émises au sein d'un Compartiment pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les Actions de la ou les Catégories concernées et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), établie le Jour Ouvré auquel la décision sera effective. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'Actionnaires qui prendront des résolutions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les actifs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini dans le Mémoire) pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces actifs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les Actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au cinquième paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration pourra décider d'allouer les actifs d'une Catégorie d'Actions à ceux d'une Catégorie d'Actions existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif créé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou selon les dispositions de la loi du 17 décembre 2010 ou à ceux d'une catégorie d'actions d'un tel autre organisme de placement collectif (la «nouvelle Catégorie d'Actions») et de requalifier les Actions de la ou les Catégories concernées en tant qu'Actions d'une autre Catégorie (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au cinquième paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques de la nouvelle Catégorie d'Actions), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de des Catégories d'Actions concernées pourra décider de fusionner plusieurs Catégorie d'Actions au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'Actionnaires qui prendront des résolutions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

L'apport des actifs et passifs provenant d'une Catégorie d'Actions à un autre organisme de placement collectif visé au neuvième paragraphe du présent Article ou à une catégorie d'actions au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou les Catégories d'Actions prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Le cas échéant, le rachat en nature devra être l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes indépendant de la Société confirmant la valeur de ces actifs rachetés en nature. Les coûts afférents à ce rapport devront être supportés par l'Actionnaire dont les Actions sont rachetées.

Évaluations et Suspension des évaluations

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société sera déterminée périodiquement par la Société pour les Actions de chaque Catégorie à une fréquence qui ne saurait en aucun cas être inférieure à une fois par mois. A chaque évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire correspond un «Jour d'Évaluation» si tant est qu'il s'agisse d'un Jour Ouvrable.

Lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis des Administrateurs, rend la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie, dans la devise d'expression déterminée, non pratique ou contraire aux intérêts des Actionnaires concernés, la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que la valeur d'émission peuvent temporairement être déterminés dans une autre devise désignée par les Administrateurs.

Les Administrateurs doivent sans délai suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et la Valeur Nette d'Inventaire par Action et par conséquent, l'émission et le rachat des Actions s'il apparaît aux Administrateurs qu'en raison de «circonstances exceptionnelles» il est dans l'intérêt des Actionnaires. Les «circonstances exceptionnelles» incluent:

(a) si un marché ou une bourse de valeurs, lequel constitue la base pour l'estimation d'une partie substantielle des actifs de la Société sont fermés, différemment que pour ou lors des vacances, ou lorsque les transactions sur une telle bourse sont limitées ou suspendues;

(b) lors de toute période résultant d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires ou toutes circonstances hors contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs des Administrateurs, ou de l'existence de tout état des affaires dans le marché de l'immobilier, l'enlèvement des actifs de la Société, ne peuvent être raisonnablement exercés sans affecter matériellement et de manière désavantageuse et sans préjudicier les intérêts des Actionnaires ou bien lorsqu'un prix décent ne peut être déterminé par les actifs de la Société;

(c) en cas d'arrêt complet des moyens de communication normalement utilisés pour évaluer tout actif matériel de la Société, ou si pour une raison quelconque, l'évaluation de tout actif matériel de la Société en relation avec la Valeur Nette d'Inventaire ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que requis;

(d) si, en raison des limitations sur des transactions d'échange étrangères ou d'autres transferts d'actifs, les transactions commerciales deviennent impraticables pour la Société ou lorsqu'il peut être démontré objectivement que les acquisitions et les ventes d'actifs ne peuvent être établis à des taux normaux;

(e) des circonstances au-delà du contrôle des Administrateurs rendant impossible ou injuste de continuer les transactions des actifs de la Société; ou

(f) en cas de liquidation de la Société ou au cas où un préavis de dissolution a été émis en relation avec la liquidation de la Société ou une Catégorie d'Actions;

La suspension doit cesser aussi rapidement que possible après la fin des «circonstances exceptionnelles».

La suspension d'une Catégorie d'Actions spécifique n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions de toute autre Catégorie.

Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 23.

(1) Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie d'Actions sera exprimée dans une devise de dénomination de la Catégorie concernée par un prix par Action et sera déterminée chaque Jour d'Évaluation en divisant l'actif net sous-jacent à la Catégorie d'Actions concernée de la Société, qui correspond la valeur de l'actif sous-jacent à cette Catégorie d'Actions de la Société moins le passif afférent à cette même Catégorie d'Actions, par le nombre d'Actions appartenant à cette Catégorie d'Actions.

La Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie d'Actions (ou d'une série) sera arrondie au centième de la devise de dénomination dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est calculée.

Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'actif et le passif comprendront tous les actifs et passifs qui sont signalés dans les comptes de la Société à la fin de chaque mois, et incluront les éléments suivants:

Actifs:

(i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts produits;

(ii) tous les effets et billets à ordre payables et à recevoir;

(iii) tous les investissements en produits structurés, bonds du trésor, parts, instruments du marché monétaire, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options, credit default swaps et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres actifs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (sous réserve que la Société puisse effectuer des ajustements non contraires à la loi pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-distribution, ex-droit, ou par des pratiques similaires);

(iv) toutes distributions d'actifs, d'espèces et règlements en espèces recevables par la Société pour autant que l'information à ce sujet soit raisonnablement disponible pour la Société;

(v) tous les intérêts courus sur tout actif productif d'intérêts détenus par la Société, sauf dans la mesure où celle-ci est incluse ou reflétée dans la valeur attribuée à un tel actif;

(vi) les dépenses liées à la constitution de la Société, incluant les coûts d'émission des Actions de la Société, dans la mesure où elles n'ont pas été amorties de manière continue sur une période n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la date où elles ont été souscrites; et

(vii) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Passifs:

(i) tous les emprunts et autres formes d'endettement (y compris les dettes convertibles), des factures et des dettes exigibles;

(ii) tous les intérêts courus sur de tels emprunts et autres formes d'endettement (y compris tous les frais courus pour l'engagement pour de tels prêts et d'autres endettements);

(iii) tous frais et dépenses courus (y compris les dépenses administratives et frais de conseil, en ce compris les frais payables à la Société de Gestion, au Gestionnaire en Investissement, au Dépositaire, à l'Agent Payeur, à l'Agent Administratif, au Domiciliaire et Corporate Agent, au Registrar and Transfer Agent, aux distributeurs, le coût de la rémunération des Administrateurs et de l'assurance de responsabilité des Administrateurs et tout autre coût lié à la nomination des Administrateurs et autres commissions payées aux prestataires de service);

(iv) une provision appropriée pour les impôts exigibles et différés, basée sur le capital applicable et le taux de l'impôt sur le revenu au Jour d'Évaluation, tel que déterminé par les Administrateurs, de même que lorsque les Administrateurs peuvent considérer comme étant une allocation appropriée en ce qui concerne tous les engagements éventuels de la Société; et

(v) tous les passifs connus, présents ou futurs, y compris toutes obligations liquides et exigibles, qu'elles soient monétaires ou autres, y compris le montant de toute distribution impayée déclarée par la Société, lorsque le Jour d'Évaluation tombe un jour d'enregistrement pour la détermination de la personne y ayant droit ou le suit directement. La Société peut provisionner des dépenses administratives ainsi que d'autres dépenses d'une nature habituelle ou récurrente basée sur une somme estimée, estimable annuellement ou pendant d'autres périodes.

Les coûts et dépenses mentionnés ci-dessus qui seront payés par la Société pendant la période comprise entre le Closing Initial (Initial Closing) au Closing Subséquent (Subsequent Closing) final ne sera pas pris en compte dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pendant cette période (ces coûts et dépenses ne seront pas déduits de la Valeur Nette d'Inventaire ou comptabilisées en tant que provision pour charges ou tout autre type de provision sur ladite période). Ces coûts seront déduits de la Valeur Nette d'Inventaire après le Closing Subséquent (Subsequent Closing) final.

La valeur des actifs sera déterminée comme suit:

(i) Valeurs mobilières: (a) si un seul prix pour l'achat ou la vente de la valeur mobilière est coté, au dernier prix disponible; ou (b) si des prix d'achat et de vente séparés sont cotés au prix d'achat pour les expositions long terme et au prix de vente pour les expositions court terme. Les Administrateurs doivent approuver un service de prix qui devra fournir les prix susmentionnés. Si, selon l'avis des Administrateurs, de tels prix ne sont pas fiables ou qu'aucun prix de marché récent n'est disponible ou si aucun prix n'existe, la valeur de telles valeurs mobilières doit être déterminée de bonne foi par les Administrateurs et cette valeur est juste et raisonnable selon l'avis des Administrateurs.

(ii) Si des valeurs mobilières sont échangées sur plusieurs bourses, l'évaluation doit être effectuée par référence au marché sur lequel elles sont échangées.

(iii) En cas de valeurs mobilières pour lesquelles l'échange en bourse n'est pas significatif pour des valeurs mobilières, alors même qu'un marché secondaire avec des échanges réglementés entre négociants en valeurs mobilières existe (avec pour effet que le prix soit fixé sur base du marché), l'évaluation pourra s'effectuer sur ce marché secondaire.

(iv) La valeur liquidative de contrats à termes, forwards ou contrats d'options qui ne sont pas admis sur des bourses ou sur des marchés organisés sera déterminée selon les règles établies par le Conseil d'Administration qui seront systématiquement appliquées. La valeur liquidative de contrats à termes, forwards ou contrats d'options qui ne sont pas échangés sur des bourses ou sur des marchés organisés sera basée sur les derniers prix de règlement disponibles pour ces contrats sur les bourses ou marchés organisés sur lesquels lesdits contrats à termes, forwards ou contrats d'options sont admis, étant précisé que dans l'hypothèse où un contrat à terme, forwards ou contrat d'options ne peut pas être liquidé à la date de calcul de la VNI, la base retenue pour déterminer la valeur liquidative d'un tel contrat sera celle que le Conseil d'Administration jugera juste et raisonnable.

(v) Les dépôts à terme fixe ainsi que des actifs similaires doivent être évalués selon leur valeur nominale respective en plus des intérêts courus.

(vi) Le prix d'évaluation d'un instrument du marché monétaire sera progressivement ajusté au prix de rachat sur une période de maximum un an, basé sur le prix d'acquisition net et conservant le rendement résultant. Dans le cas d'un changement significatif des conditions du marché, la base pour l'évaluation de différents investissements sera ramené en concordance avec les rendements du nouveau marché.

(vii) Les intérêts dans des organismes de placement collectif cotés en bourse seront évalués sur base du dernier prix publié par cette bourse.

(viii) Les intérêts dans des organismes de placement collectif non cotés en bourse seront évalués sur la valeur nette de réalisation probable (excluant toute taxe différée) estimée avec prudence et bonne foi par les Administrateurs utilisant la plus récente valeur nette d'inventaire de l'organisme de placement collectif.

(ix) Tous les autres titres et actifs éligibles ainsi que tous les actifs mentionnés ci-dessus pour lesquels une évaluation conforme aux sous-paragraphes précédents se révélerait impossible ou impraticable, ou ne serait pas représentative de leur juste valeur seront évalués au prix du marché, déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration et décrites dans le Mémoire de la Société.

(1) Réduction de la Valeur Nette d'Inventaire

Au jour d'enregistrement pour la détermination de toute distribution déclarée pour des Actions de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie ou Compartiment sera diminuée du montant de cette distribution.

(2) Principes d'évaluation

Lorsque lors d'un Jour d'Évaluation la Société a contracté à :

(a) l'achat d'un actif, la valeur à payer en considération de l'achat d'un tel actif apparaîtra comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif étant acquis apparaîtra comme un actif de la Société; et

(b) la vente d'un actif, la valeur reçue en considération de la vente d'un tel actif apparaîtra comme un actif de la Société et l'actif étant vendu par la Société ne sera pas comptabilisé dans les actifs de la Société;

sous réserve, toutefois, que la valeur exacte ou la nature de cette considération ou actif ne soit pas connue au Jour d'Évaluation, alors sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration avec prudence et bonne foi.

(3) Interprétation

Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(i) les Actions de la Catégorie concernée, pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis un Avis de Rachat seront considérées comme existant et prises en considération le Jour d'Évaluation et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, le Prix de Rachat, considérées comme un engagement de la Société;

(ii) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs appartenant à une Catégorie exprimés en une devise autre que la devise de référence dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de la Catégorie concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux du marché ou du taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

(iii) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Évaluation.

Émission et Prix de souscription; Conversion

Art. 24. Tout Investisseur souhaitant acquérir des Actions lors du Closing Initial (Initial Closing) ou lors de tout Closing Subséquent (Subsequent Closing) (tel que définis dans le Mémoire) devront fournir à la Société (ou à son agent désigné le cas échéant) un Bon de Souscription (Subscription Agreement) en vertu duquel il s'engage à investir et ne rien verser avant qu'une Draw-down Notice (telle que définie dans le Mémoire) soit envoyée par la Société précisant au moins le montant et la date du versement requis pas plus tard que le Jour Ouvrable prévu dans la Draw-down Notice, qui serait au moins dix (10) jours calendaires après la date de Draw-down Notice concernée (la «Date de Tirage»).

Les Capital Commitments (tels que définis dans le Mémoire) seront appelés auprès des Investisseurs (tels que définis dans le Mémoire) de la manière suivante, par l'Agent Administratif, sur instructions du Gestionnaire en Investissements, tout au long de la Commitment Period:

(i) à la Date de Tirage suivant immédiatement l'Initial Closing, ainsi qu'à chacune des Dates de Tirage suivantes, les Draw-downs seront appelés au prorata par multiples de dix pour cent (10 %) du montant total de leur;

(ii) à chaque Subsequent Closing, les Draw-downs seront appelés au prorata auprès des nouveaux investisseurs admis (ou dont les Capital Commitments sont accrus) lors dudit Subsequent Closing, de telle sorte qu'ils se retrouvent tirés dans les mêmes proportions (calculées selon leurs Capital Commitments envers la Société) que les Actionnaires existants; à la première Date de Tirage pour tout Subsequent Closing sera le dixième (10^{ème}) jour calendaire suivant la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire sur la base de laquelle est faite l'ordre de souscription est divulguée aux Actionnaires (une telle Valeur Nette d'Inventaire étant divulguée aux Actionnaires dans les trente (30) jours calendaires suivant le Jour de Valorisation concerné);

Les tirages seront appelés par l'Agent Administratif sur les instructions du Gestionnaire en Investissement. Les Draw-downs Notices établiront le montant, la date de paiement requise et lorsque cela est rendu possible par la connaissance du Prix d'Émission des nouvelles Actions à la date à laquelle la Draw-down Notice est envoyée aux Investisseurs, le nombre d'Actions à émettre.

Le prix unitaire auquel les Actions seront émises lors de l'Initial Closing sera un prix fixe indiqué dans le Mémoire. Le prix d'émission par EUR Capitalisation Shares et par EUR Distribution Shares à émettre à la première Date de Tirage de tout Subsequent Closing correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire par Action telle qu'applicable à la Date de Valorisation concernée pour laquelle un ordre de souscription a été reçu par l'Agent Administratif. La Valeur Nette d'Inventaire prise comme base pour le règlement de l'ordre de souscription sera celle déterminée à la Date de Valorisation tombant le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel le contrat de souscription rempli se rapportant audit ordre est reçu (une telle Valeur Nette d'Inventaire étant divulguée aux Actionnaires dans les trente (30) jours calendaires suivant le Jour de Valorisation concerné).

Le prix d'émission par EUR Capitalisation Shares et par EUR Distribution Shares à émettre au cours de la Commitment Period à toute Date de Tirage correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire par Action telle qu'applicable à la dernière Date de Valorisation précédant la Date de Tirage concernée. La Valeur Nette d'Inventaire prise comme base pour le règlement de l'ordre de souscription sera celle déterminée à la dernière Date de Valorisation précédant la Date de Tirage concernée (une telle Valeur Nette d'Inventaire étant divulguée aux Actionnaires dans les trente (30) jours calendaires suivant le Jour de Valorisation concerné). Toutes les Actions émises au cours de la Commitment Period feront partie de la même catégorie d'Actions. Les Actionnaires admis (ou dont le Commitment est accru) lors d'un Subsequent Closing participera dans la Société, et donc aux investissements et aux paiements de tout frais et dépense comme s'ils avaient été admis à la First Closing Date (telle que définie dans le Mémoire).

A la fin de la Commitment Period, les Capital Commitments qui n'auront pas été appelés seront caduques de plein droit sauf pour les Draw-down Notices qui seraient pendantes à cette date.

La défaillance d'un Investisseur (l'«Investisseur Défaillant») liée à la libération intégrale des ses Engagements lorsqu'ils sont dus en vertu de la Draw-down Notice aura pour conséquence la imposition de frais à un niveau d'intérêt correspondant à 800 points de base en sus du taux Libor-3 mois (ou au maximum autorisé par la loi s'il est moindre) entre la date d'échéance et la date de paiement. Les frais seront imposés à la discrétion du Conseil d'Administration. Ces frais pourront inclure notamment la déduction de toute nouvelle souscription de l'Investisseur concerné ou une déduction des distributions présentes ou à venir. Il pourra aussi être demandé à l'Investisseur Défaillant de payer tout autre coûts et dépenses encourus par la Société (notamment les coûts de financement intermédiaires, les frais juridiques) engendrés par le recouvrement, ou survenant en conséquence du non-paiement des Engagements.

Dans l'hypothèse où il ne serait pas remédié à la défaillance par l'Investisseur Défaillant dans les quinze (15) jours Ouvrés à compter de la date d'exigibilité du paiement mentionné dans la Draw-down Notice (la «Date de Défaillance»), le Conseil d'Administration sera en droit d'exercer toutes les actions suivantes contre l'Investisseur Défaillant, notamment les suivantes (ou la combinaison de certaines d'entre elles):

- (i) (a) premièrement, l'offre aux Investisseurs non-Défaillants du prorata de leurs Engagements concernés;
- (b) deuxièmement, une offre à la Société; et
- (c) troisièmement, une offre destinée à d'autres parties désignées par la Société;

l'option d'acquiescer les intérêts d'un Investisseur Défaillant pour un montant équivalent à soixante-quinze pourcents (75%) de la valeur par Action, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Tout Engagement non appelé devra être repris au prorata;

(ii) Le renoncement par l'Investisseur Défaillant à ses Engagements non appelés restants (afin que l'Investisseur Défaillant n'est plus le droit d'effectuer de nouveaux paiements lors de Draw-down Notices subséquentes); et

(iii) Permettre à un ou plusieurs Investisseurs Éligibles de prendre à leur charge l'intégralité du solde impayé de l'Engagement de l'Investisseur Défaillant.

La Société peut financer la dette (aux frais de l'Investisseur Défaillant) afin d'obtenir le montant que l'Investisseur Défaillant aurait dû payer.

La défaillance de l'un des Investisseurs ne relève pas les autres Investisseurs de leurs obligations de paiement de leurs Engagements selon les modalités précisées par la Draw-down Notice.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de demander à tout Investisseur non-Défaillant d'avancer tout montant non souscrit par un Investisseur Défaillant dans la limite du reliquat de son Engagement.

Un Investisseur sera aussi défaillant en cas d'infraction à tout terme contenu dans le Document Constitutif et en cas de faillite personnelle.

Sous réserve de l'accord du Conseil, tout actionnaire peut demander la conversion de toute Action en Action d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée à tout moment par le Conseil et figurant dans le Mémoire, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le Mémoire.

Exercice social

Art. 25. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euros, ou, en ce qui concerne les Catégories, en toute autre devise ou devises à déterminer par le Conseil d'Administration. Lorsque différentes Catégories existeront, tel que prévu à l'article 5 des Statuts, et si les comptes de ces Catégories sont exprimés en des devises différentes, ces comptes seront convertis en Euros et additionnés en vue de la détermination des comptes consolidés de la Société. Les comptes annuels, y compris le bilan, et le compte de pertes et profits, le rapport des Administrateurs et l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle seront envoyés aux Actionnaires nominatifs et/ou publiés et mis à la disposition au moins quinze (15) jours avant chaque assemblée générale annuelle.

Distribution des bénéfices

Art. 26. L'assemblée générale des Actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration, en conformité avec le Mémoire et sous réserve de distributions intérimaires annoncées ou versées par le Conseil d'Administration, des distributions applicables de temps à autre.

Des distributions intérimaires peuvent, au choix du Conseil d'Administration, mais sur proposition du Gestionnaire en Investissements, être déclarées sous condition du respect des conditions supplémentaires fixées par la loi et le Mémoire, et payées pour les Actions d'une quelconque Catégorie par prélèvement sur les actifs nets d'une telle Catégorie.

Les distributions déclarées seront normalement payées dans la devise dans laquelle la Catégorie concernée est exprimée ou en toutes autres devises désignées par le Conseil d'Administration, et pourront être payées aux lieux et moments à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les distributions dans la devise de paiement. Des distributions d'Actions peuvent être déclarées.

Répartition en cas de liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires donnant effet à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Catégorie sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de chaque Catégorie concernée en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans cette Catégorie.

Moyennant l'accord des Actionnaires donné conformément aux conditions des articles 67-1 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé sous réserve d'un préavis d'un mois donné aux Actionnaires et d'une décision prise à la majorité des deux tiers des Actionnaires de la Société, à transférer tous les actifs et engagements de la Société à un OPC luxembourgeois en échange de l'émission en faveur des Actionnaires de la Société d'actions d'un tel OPC en proportion de leur participation dans la Société. A défaut, toute liquidation donnera droit à un Actionnaire, à une part proportionnelle des produits de la liquidation correspondant à sa Catégorie d'Actions. Les fonds disponibles pour être distribués aux Actionnaires durant la liquidation qui ne sont pas réclamés par les Actionnaires seront déposés à la clôture de la liquidation à la Caisse des Consignations à Luxembourg, en conformité avec la Loi de 2007, où les fonds seront tenus pendant trente (30) ans à la disposition des Actionnaires y ayant droit.

Modification des statuts

Art. 28. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée d'Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de majorité requis par les lois luxembourgeoises.

Général

Art. 29. Toute question non réglée par ces Statuts sera régie conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007.

Souscription et Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions de classe A (telles que décrites plus en détail dans le Mémoire) et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre d'actions de classe A	Montant libéré
AXA Funds Management S.A.	€ 31.000,-	31	€ 31.000,-
TOTAL	€ 31.000,-	31	€ 31.000,-

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ont été respectées.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société commencera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2011. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les parties comparantes, représentant le capital entièrement souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Peter Spinnler, membre fondateur et Vice Président de The Director's Office - Luxembourg, né le 24 mars 1948 à St Gallen (Suisse) et domicilié professionnellement à The Director's Office, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

- Monsieur Paul Guillaume, fondateur and associé gérant d'Altra Partners - Luxembourg, né le 10 février 1959 à Luxembourg et domicilié professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et

- Monsieur Ganash Lokanathen, directeur associé du reporting financier et de la comptabilité des fonds chez State Street Services S.A. - Luxembourg, né le 5 juillet 1978 à Pahang (Malaisie) domicilié professionnellement au 6, rue Philippe II in Luxembourg (L-2340).

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion quotidienne de la Société ainsi que la représentation de la Société concernant celle-ci à un ou plusieurs Administrateurs ou au Gérant du Fonds.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a décidé d'approuver les lettres de nomination des Administrateurs présentées à l'assemblée ainsi que les rémunérations qui y sont prévues et d'autoriser deux administrateurs à signer lesdites lettres.

Troisième résolution

A été nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2012:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch à Luxembourg (L-1014) - Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.477.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 6, rue Philippe II à Luxembourg (L-2340) - Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Hertz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1265. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011102462/1374.

(110116911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Shasan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073702/10.

(110081971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 mai 2011

Huitième Résolution

L'Assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des administrateurs suivants:

- Fiammetta SAUDATI GALLONE, administrateur de catégorie A,
- Leonardo GALLONE, administrateur de catégorie A,
- Elettra PERRIN, administrateur de catégorie A,
- Laura GALLONE, administrateur de catégorie A,
- Lydia GALLONE, administrateur de catégorie A,
- José CORREIA, administrateur de catégorie B,
- Géraldine SCHMIT, administrateur de catégorie B.

L'Assemblée décide également de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de la société READ S.à r.l., en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011073704/22.

(110081772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Silmaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.443.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mai 2011

Monsieur APOLLONIO Fabio est renommé administrateur avec le pouvoir de signature A et Président du Conseil d'administration, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont renommés administrateurs avec pouvoir de signature B.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SILMARIL S.A.

Georges DIEDERICH

Administrateur

Référence de publication: 2011073705/18.

(110081671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

S P B, Société du Parking Brill, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.983.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 12 avril 2010

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la SOCIETE DU PARKING BRILL, en abrégé SPB du 4a, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 24b, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Référence de publication: 2011073706/13.

(110081318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

S P E S A, Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.610.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 12 avril 2010

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la SOCIETE DU PARKING D'ESCH SUR ALZETTE S.A., en abrégé SPESA du 4a, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 24b, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Référence de publication: 2011073708/14.

(110081291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.778.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 12 avril 2010

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la SOCIETE DU PARKING DE L'AVENUE MONTEREY S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A. du 4a, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 24b, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Référence de publication: 2011073709/14.

(110081352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Société du Parking de la Piscine Olympique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.933.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 12 avril 2010

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la SOCIETE DU PARKING DE LA PISCINE OLYMPIQUE SA (en abrégé: S.P.P.O.) du 4a, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 24b, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Référence de publication: 2011073710/14.

(110081309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Société du Parking Guillaume SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.590.

Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 12 avril 2010

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la SOCIETE DU PARKING GUILLAUME S.A. du 4a, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 24b, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signatures

Référence de publication: 2011073711/13.

(110081400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Space Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 33.380.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2011

Il résulte de l'AGE du 2 mai 2011 le résolution suivante:

Nomination au poste d'administrateur la société en commandite par actions W&L HOLD sise a hoogveld 85, BE-9200 Dendermonde (Belgique) n° de commerce BE 0451.110.871.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073714/13.

(110081665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.125,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.729.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 décembre 2010 que SSCP Enviro Holding SCA, associé de la Société a transféré cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (149.998) parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans à Stichting ESE Management, une fondation ayant son siège social à Horsterweg 18H, 6199 AC, Maastricht-Airport, Pays-Bas et immatriculée au Registre des Pays-Bas sous le numéro KVK 50315218.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073715/15.

(110081792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Sycamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.335.408,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.180.

—
In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sycamore S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114180 and having a share capital of EUR 11,335,408 (the Company). The Company has been incorporated on 1 February 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 893 dated 6 May 2006. The articles of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 30 April 2009 published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 1137 dated 9 June 2009.

There appeared:

Carpathian Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109155 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it appears that all 290,205 (two hundred ninety thousand two hundred five) shares of the Company, having a par value of EUR 39.06 (thirty-nine Euro and six cents) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the Sole Shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of convening notice;
- (2) Decision to change the corporate object of the Company to include the issuance of bonds, except by way of public offer;
- (3) Subsequent amendment of article 2 of the articles of the Company (the Articles) to reflect the changes mentioned under item (2);
- (4) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
- (5) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the contemplated change of the Company's corporate object to expressly include the issuance of bonds, except by way of public offer.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend article 2 of the Articles to reflect the change resulting from the second resolution above so that this article shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, in the year and on the day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq mai,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sycamore S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114180 et ayant un capital social de EUR 11.335.408 (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} février 2006 par un acte de Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C N° 893 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 6 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 avril 2009 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°1137 du Recueil des Sociétés et Associations daté du 9 juin 2009.

A comparu:

Carpathian Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109155 et ayant un capital social de EUR 12.500 (l'Associé Unique),

ici représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que toutes les 290.205 (deux cent quatre-vingt-dix mille deux cents cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 39,06 (trente-neuf euro et six cents) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Décision de changer l'objet social de la Société pour y inclure l'émission d'obligations, sauf par voie d'offre publique;
- (3) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter la résolution (2) ci-dessus;
- (4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

(5) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société pour y inclure l'émission d'obligations, sauf par voie d'offre publique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts en vue de refléter le changement d'objet social de celle-ci, de sorte que ledit article ait dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement mille euros (1.000,- EUR)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Lamaud, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mai 2011. Relation: EAC/2011/6036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011073719/164.

(110081172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Systran Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073721/10.

(110081546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Synergy Motor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 59.663.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son Administrateur CMS Management Services S.A.:

M. Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 18 mai 2011 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 18 mai 2011,

M. Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 18 mai 2011.

Luxembourg, le 18 mai 2011.
CMS Management Services S.A.
Administrateur
Fabio Spadoni
Représentant permanent

Référence de publication: 2011073720/20.

(110081760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.306.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073723/10.

(110081401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

UBI Trustee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.600.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 5 avril 2011, au siège social à Luxembourg.

- L'assemblée décide de nommer KPMG avec siège social à L- 2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, comme commissaire aux comptes pour l'exercice 2011. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

UBI TRUSTEE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011073734/12.

(110081524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

V.V.F Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8253 Mamer, 3, rue des Merisiers.
R.C.S. Luxembourg B 91.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011073736/10.

(110081454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Valora, Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011073737/10.

(110081457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Luxembourg Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 154.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 avril 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011073857/13.

(110080879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Logan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.470.

—

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 23 mai 2011, Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 mai 2011, les mandats des administrateurs MM. Guy BAUMANN et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 23 MAI 2011.

Pour: LOGAN INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011073858/21.

(110081059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

LSF Shining Nova II Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 861.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.940.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession du 29 avril 2011, que la société Shining Nova II Holding a transféré l'unique part sociale préférentielle de la Société à Lone Star Capital Investments S.à r.l., société de droit Luxembourgeois dont le siège social se trouve au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Suite à ce contrat du 29 avril 2011, les parts sociales de la Société son détenues comme suit:

Lone Star Capital Investments S.à r.l.	6.892 parts sociales ordinaires
	1 part sociale préférentielle

Le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011073860/19.

(110080549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

LSF4 Mega Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.286.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession du 29 avril 2011, que la société KAC Holdings Limited a transféré l'unique part sociale préférentielle de la Société à Lone Star Capital Investments S.à r.l., société de droit Luxembourgeois dont le siège social se trouve au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Suite à ce contrat du 29 avril 2011, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Lone Star Capital Investments S.à r.l. 10.288 parts sociales ordinaires
1 part sociale préférentielle

Le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011073861/19.

(110080553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.361.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession du 29 avril 2011, que la société Shining Nova III Holding a transféré l'unique part sociale préférentielle de la Société à Lone Star Capital Investments S.à r.l., société de droit luxembourgeois dont le siège social se trouve au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Suite à ce contrat du 29 avril 2011, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Lone Star Capital Investments S.à r.l. 10.893 parts sociales ordinaires
1 part sociale préférentielle

Le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011073862/19.

(110080558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Société civile immobilière WALUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg E 2.693.

—
L'an deux mil onze, le treize mai.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Aloyse WAGNER, maître-électricien, demeurant à L-2241 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman;
- 2.- Madame Marie-Thérèse LAMBERTY, sans état particulier, épouse de Monsieur Aloyse WAGNER, demeurant à L-2241 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WALUX", ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 349 du 2 août 1993.

II.- Le capital social est fixé à la somme d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1.- à Monsieur Aloyse WAGNER, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2.- à Madame Marie-Thérèse LAMBERTY, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF

40,3399) pour un euro (EUR 1.-), de sorte que le capital social est désormais de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35).

Deuxième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix euros et soixante-cinq cents (EUR 10,65), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800.-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent quarante-huit euros (EUR 248.-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de dix euros et soixante-cinq cents (EUR 10,65) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions prises relatives à la conversion du capital en euros et à l'augmentation du capital social, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248.-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Aloyse WAGNER, maître-électricien, né à Troisvierges, le 24 août 1954, demeurant à L-2241 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman, cinquante parts sociales,	50
2.- à Madame Marie-Thérèse LAMBERTY, sans état particulier, née à Clervaux, le 2 mars 1956, épouse de Monsieur Aloyse WAGNER, demeurant à L-2241 Luxembourg, 16, rue Tony Neuman, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Quatrième résolution:

Les associés décident l'extension de l'objet social de la société par l'ajout d'un second alinéa et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts:

"La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit des associés ou de tiers."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800.-), sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Aloyse WAGNER, Marie-Thérèse LAMBERTY, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 mai 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011073882/72.

(110080793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.657.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2009, enregistré à Luxembourg le 7 octobre 2010, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Référence L100152499) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011073899/13.

(110082664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.657.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2010, enregistré à Luxembourg le 20 avril 2011, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Référence L110061892) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011073900/13.

(110082665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011073902/10.

(110082260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Unité & Transcendance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4482 Belvaux, 49, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg F 8.750.

STATUTS

Entre les personnes, membres fondateurs, désignées ci-après:

- Monsieur Fabien Jacquet, informaticien et coach, demeurant à 27 rue Louis Bléroit 57 970 Yutz, France, de nationalité française,
- Madame Caroline Dekeyser, professeur didacticienne de Biodanza, demeurant à l'avenue des Tritons 31, 1170 Watermael-Boitsfort (Bruxelles), Belgique, de nationalité belge;
- Madame Mireille Dondlinger, Docteur en science, demeurant à 49, rue Michel Rodange, L-4482 Belvaux, Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Il a été constitué, en date de ce jour une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, ainsi que par celles qui les ont modifiées et par les statuts qui suivent.

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège et Durée. L'association prend la dénomination d'association sans but lucratif UNITE & TRANSCENDANCE, en abrégé A.S.B.L. UNITE & TRANSCENDANCE. Son siège est établi à 49 rue Michel Rodange, L-4482 Belvaux, Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration. L'association est créée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. L'association, libre de toute orientation politique et confessionnelle, a pour but de développer et promouvoir l'intégration humaine, l'épanouissement humain, la culture humaine, philosophique et artistique en vue de favoriser le développement personnel et la qualité de vie de tous les intéressés, par les outils de développement personnel, les techniques psychocorporels, les voies artistiques et les voies énergétiques et spirituelles.

Son activité consiste à propager en popularisant l'étude et l'apprentissage des disciplines susvisées au moyen de formations, de cours, de séminaires, de recherches, de publications, de spectacles, d'expositions, de conférences ainsi que tout autre moyen amenant au but de l'épanouissement, de l'intégration de la formation et de l'éducation. Elle pourra participer à des événements internationaux organisés par des associations poursuivant des buts similaires et pourra accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. Exercice social. L'exercice social coïncide avec l'année civile. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution légale et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 4. Membres. L'association se compose de membres fondateurs, de membres actifs et de membres d'honneurs.

Les membres fondateurs sont les personnes qui signent le présent acte.

Les membres fondateurs sont également des membres actifs.

L'admission de nouveaux membres actifs est décidée par le Conseil d'Administration statuant à l'unanimité. Le Conseil d'Administration décide aussi à l'unanimité l'admission de membres d'honneurs. Les membres d'honneurs ne jouissent pas du droit de vote dans les assemblées générales.

Les membres actifs doivent adhérer aux statuts et respecter le règlement intérieur de l'association.

Seuls les membres actifs ont un droit de vote dans l'Assemblée Générale et peuvent être élus comme administrateur dans le Conseil d'Administration.

Art. 5. La perte de la qualité de membre: La qualité de membre se perd, sans que le départ ne puisse mettre fin à l'association, si:

- Le membre refuse de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer deux (2) mois après qu'elle lui fut réclamée;
- le membre se retire en présentant sa démission par écrit ou sous une autre forme au Président (la perte de la qualité de membre intervenant alors à l'expiration de l'année civile en cours);
- le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale.

La qualité de membre se perd aussi par l'exclusion. Celle-ci est prononcée à titre définitif par l'assemblée générale statuant à la majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés, dans les cas suivants:

- Lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave aux statuts et règlement de l'association;
- Lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un autre membre, soit à la considération ou à l'honneur de l'association et des activités de l'association;
- Lorsqu'un membre n'est plus en mesure de remplir ses devoirs et droits au sein de l'association;
- Pour tout autre motif grave.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, pour l'une des mêmes raisons, peut prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion définitive de ce membre. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Tout membre de l'association est libre de se retirer en adressant sa démission aux administrateurs.

Est réputé démissionnaire le membre qui, refuse de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer 2 mois après qu'elle lui fut réclamée.

Art. 6. Cotisation. Les membres actifs paient une cotisation dont le montant est fixé chaque année en Conseil d'Administration. Les montants maxima et l'échéance de la cotisation sont fixés par l'Assemblée Générale à la majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés.. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 7. L'Assemblée Générale.

a. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs de l'association ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association et a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

b. Elle se réunit au moins une fois par exercice social ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande, sur convocation faite par les administrateurs par lettre ou par courriel et adressée à chaque membre, au moins un mois avant la réunion de l'Assemblée Générale.

En cas de besoin, le Conseil d'Administration peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale extraordinaire.

c. L'Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée par le Conseil d'Administration, et ce endéans les deux mois, lorsqu'un cinquième des membres actifs le demande par écrit (lettre ou courriel).

d. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. La modification des statuts,
2. l'Approbation annuelle des budgets et comptes
3. l'Exclusion d'un membre de l'association;
4. Nomination et révocation des administrateurs;
5. Dissolution de l'association.

e. Tous les membres actifs de l'association doivent être convoqués aux Assemblées Générales. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

f Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

g. Les membres actifs qui en application des articles 7.c. et 7.f. veulent faire convoquer une Assemblée Générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'Assemblée, doivent soumettre au Président du Conseil de l'Administration une demande écrite (lettre ou courriel) précisant leur intention. Cette demande doit être entre les mains du Président du Conseil d'Administration quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

h. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si 2/3 des membres actifs sont présents ou représentés et si les 2/3 des membres présents ou représentés marquent son accord pour procéder à un vote. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 7.d.

i. Il est possible aux membres actifs de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre actif, muni d'une procuration écrite. Aucun membre actif ne peut cependant représenter plus de deux membres actifs.

j. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à 2/3 des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

k. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres actifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a seconde Assemblée Générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres actifs sont présents ou représentés;

- la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre Assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

- si, dans la seconde Assemblée, les deux tiers des membres actifs ne sont pas présent ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

l. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

m. Une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures, et nationalités des membres de l'association, doit être déposée «auprès du registre de commerce et des sociétés» dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée, chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres. Toute personne pourra en prendre gratuitement connaissance.

La liste des membres devra être complétée trois mois à partir de la clôture de l'année sociale.

n. En cas d'absence du Président, l'assemblée Générale est présidée par le Trésorier, à défaut, par le Secrétaire.

o. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont signées par les administrateurs présents.

Art. 8. Le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un des Administrateurs.

Le Conseil d'Administration est composé d'un minimum de deux membres actifs. Le Conseil d'administration se compose d'un président et d'un Secrétaire -Trésorier. Ces fonctions sont attribuées au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et/ou du Secrétaire -Trésorier au moins une fois par an.

Les administrateurs sont élus pour une durée déterminée ou indéterminée parmi les membres actifs de l'association par une résolution de l'Assemblée Générale prise à deux tiers des voix présents ou représentés. En cas de nomination des administrateurs pour une durée déterminée, ceux-ci sont rééligibles.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

En cas de partage de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la conduite de l'association. Il la représente dans tous les actes légaux, et l'association sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque administrateur.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année.

Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée.

Art. 9. Divers. Tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanées de l'association sans but lucratif doivent contenir:

a. la dénomination de l'association: UNITE & TRANSCENDANCE

b. la mention «association sans but lucratif» reproduite lisiblement et en toutes lettres ou en abrégé «a.s.b.l.», placée immédiatement avant ou après la dénomination;

- c. l'indication précise du siège de l'association;
- d. les mots «Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg», ou les initiales «R.C.S. Luxembourg» suivis du numéro d'immatriculation.

Art. 10. Dissolution et Liquidation. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 11. Les ressources de l'association. Elles comprennent:

- Le montant des cotisations;
- Les sommes perçues en contrepartie des prestations de services fournies par l'association;
- Les subventions de l'Etat, des communes ou de tout autre organisme public ou privé;
- Les libéralités.

Art. 12. Dispositions finales. Un règlement intérieur servant à préciser les modalités de fonctionnement, pouvant comprendre notamment un code de déontologie, peut compléter les statuts dont il ne sera que l'accessoire. Il sera élaboré par le Conseil d'Administration quand le Conseil le décide opportun. Il pourra être modifié par ce dernier, selon les besoins.

Le règlement intérieur, sous réserve qu'il ne contredise pas les statuts ni la loi, est opposable à tous les membres et s'impose à eux de la même manière que les statuts.

Référence de publication: 2011073893/163.

(110080942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Mr Gary Marshall avec adresse professionnelle au 1735 Market Street, Philadelphia, PA19103, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073914/11.

(110082361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—
EXTRAIT

Changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Mr Menno de Vreeze avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- Mr Gary Marshall avec adresse professionnelle au 1735 Market Street, Philadelphia, PA19103, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073915/12.

(110082360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Aderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.556.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mars 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme
ADERLAND S.A.
K. DE WILDE / O. OUDIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011073916/15.

(110082037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Adonia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.540.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société, ADONIA PARTICIPATIONS S.A. enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 137.687 a changé de dénomination et de siège social.

Depuis le 27 mars 2008, sa dénomination est ADONIA INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., et depuis le 1^{er} avril 2008 son siège social est sis au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073917/14.

(110082816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Vireos Investment Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.353.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 26 Avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de M. Roelli en remplacement de M. Jerry Hilger avec effet au 1^{er} décembre 2010 en tant qu'administrateur

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:

- Mme Michèle Berger
- M. Christoph Wehr
- M. Alfred Roelli

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en tant qu'administrateur pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée a élu, sous réserve de l'accord de la CSSF, BDO (Luxembourg), 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé avec effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour Vireos Investment Fund S.A. SICAV-SIF
Pictet Funds (Europe) S.A.*

Référence de publication: 2011073745/23.

(110081678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Weamon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.189.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mai 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
WEAMON S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011073746/18.

(110081669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Worldship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 104.896.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mai 2011

Monsieur ROSSI Jacopo, administrateur de la société, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
WORLDSHIP S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2011073749/15.

(110081672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Bodhi-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.503.

—
EXTRAIT

En date du 13 mai 2011, l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Anthony MILEWSKI en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat: Monsieur Steven GORELIK, né le 8 décembre 1979 à Bobruisk, Belarus, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Bodhi-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2011071133/18.

(110079573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Burwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.770.

—
EXTRAIT

En date du 23 mai 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Johanna Dirkje Van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Vincenzo Costanzelli, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 23 février 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011071135/14.

(110079323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.
